

Paris, le 10 octobre 2014.

M. Anatoly Livry, que je ne connais pas personnellement, souhaite pouvoir candidater à un poste qui s'ouvrirait dans une université française. La biographie de M. Livry dit qu'il est titulaire d'un doctorat délivré par une université de renom international. Ce doctorat, qui a été suivi par plusieurs publications dont certaines dans des revues scientifiques sérieuses à comité de lecture, a été soutenu devant un jury de scientifiques de sa discipline. Ils ont jugé M. Livry digne du titre de docteur.

Avec ce titre, qui témoigne de la qualité de la recherche effectuée et du potentiel de la personne concernée, tout docteur peut candidater dans toutes les universités sur la planète. Libre ensuite aux établissements demandeurs de décider du sort du candidat. Au moins la compétition est transparente. Elle est transparente partout, sauf en France. Ici, un organisme s'interpose entre le candidat et l'établissement. Cet organisme est le Conseil national des universités (CNU). Ses membres peuvent seuls délivrer le passeport, nommé « qualification », qui permet à un docteur de seulement pouvoir candidater. Sans qualification, la candidature est jugée irrecevable.

J'ai écrit en 2012 un ouvrage préfacé par Philippe Gillet, vice-président de l'EPFL, ancien directeur de l'ENS Lyon, intitulé *Le Dernier verrou, En finir avec le CNU*. Cet organisme est parasitaire, inutile, nuisible pour la science française. Dans toutes les disciplines, des universitaires médiocres, élus pour la plupart sur des listes syndicales (?!), se prononcent sur la qualité scientifique de jeunes docteurs dont le sort professionnel ne devrait dépendre que des établissements auprès desquels ils font acte de candidature. Je le répète, c'est ainsi que fonctionne le recrutement des universitaires en Suisse, en Allemagne, au Japon, aux Etats-Unis, au Canada, en Grande-Bretagne, en Hollande, etc. Dans aucun de ces pays, dont les enseignements supérieurs sont considérés comme de meilleure qualité que le nôtre, des équipes d'universitaires syndicalistes ont l'aplomb de s'interposer entre l'établissement et le candidat à un poste d'enseignant-chercheur. Il s'agit là d'une aberration française. Ne serait-elle qu'une étape bureaucratique parmi d'autres qu'on pourrait la tolérer. Après tout, nous nous sommes habitués au cancer bureaucratique. Mais le CNU est nocif : il écarte chaque année des milliers de jeunes chercheurs sur des critères qui allient tantôt le flou, tantôt le dogmatisme le plus vil, comme je l'ai montré dans mon ouvrage *Le Dernier verrou*. À quoi s'ajoutent d'autres forfaits, comme le fait que ces apparatchiks assurent ou contrarient la promotion d'autres universitaires, se prononcent sur l'attribution des congés sabbatiques, s'auto-décernent des primes scientifiques, etc.

Je répète ce que j'ai déjà écrit dans l'ouvrage que j'ai consacré à cette machine absurde : le CNU est un cancer français. Toute mesure visant à en diminuer la nocivité voire, rêvons un peu, sa suppression pure et simple, est une excellente nouvelle pour notre communauté scientifique. Il est heureux que des chercheurs aient le courage de se lever contre le CNU qui, en raison de ses prérogatives exorbitantes, amène les chercheurs français à se terrer, plutôt qu'à combattre cet organisme parasitaire.

François Garçon

Maître de conférences HDR, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne
Directeur du Master 2 professionnel Cinéma Télévision Nouveaux médias.